

# PROTOCOLE SANITAIRE

## Cas contacts à risques

### Cas contact à risque hors foyer

- Informer sans délai le directeur
- L'élève réalise immédiatement un test de dépistage RT-PCR, RT-LAMP ou antigénique sur prélèvement nasopharyngé. Si le test est positif, l'élève devient cas confirmé. Si le test est négatif, l'élève est confiné 7 jours et réalise un 2<sup>nd</sup> test avant le retour à l'école.
- A la fin des 7 jours, les parents des élèves de l'école élémentaire devront attester de la réalisation d'un test par l'élève et du résultat négatif de celui-ci : attestation sur l'honneur. En l'absence de cette attestation, l'éviction sera maintenue jusqu'à production de celle-ci ou à défaut pour une durée de 14 jours.
- Le retour à l'école se fait sous réserve de la poursuite du respect strict des mesures barrières.

### Cas contact à risque foyer

- Si la personne contact à risque vit sous le même toit que le cas confirmé, un test doit être réalisé immédiatement pour s'assurer que le contact n'est déjà pas un cas confirmé, puis un nouveau test doit être réalisé 7 jours après la date de guérison du cas confirmé pour lever la mesure de confinement. (soit à J + 17).
- Retour avec attestation sur l'honneur
- Le retour à l'école se fait sous réserve de la poursuite du respect strict des mesures barrières.